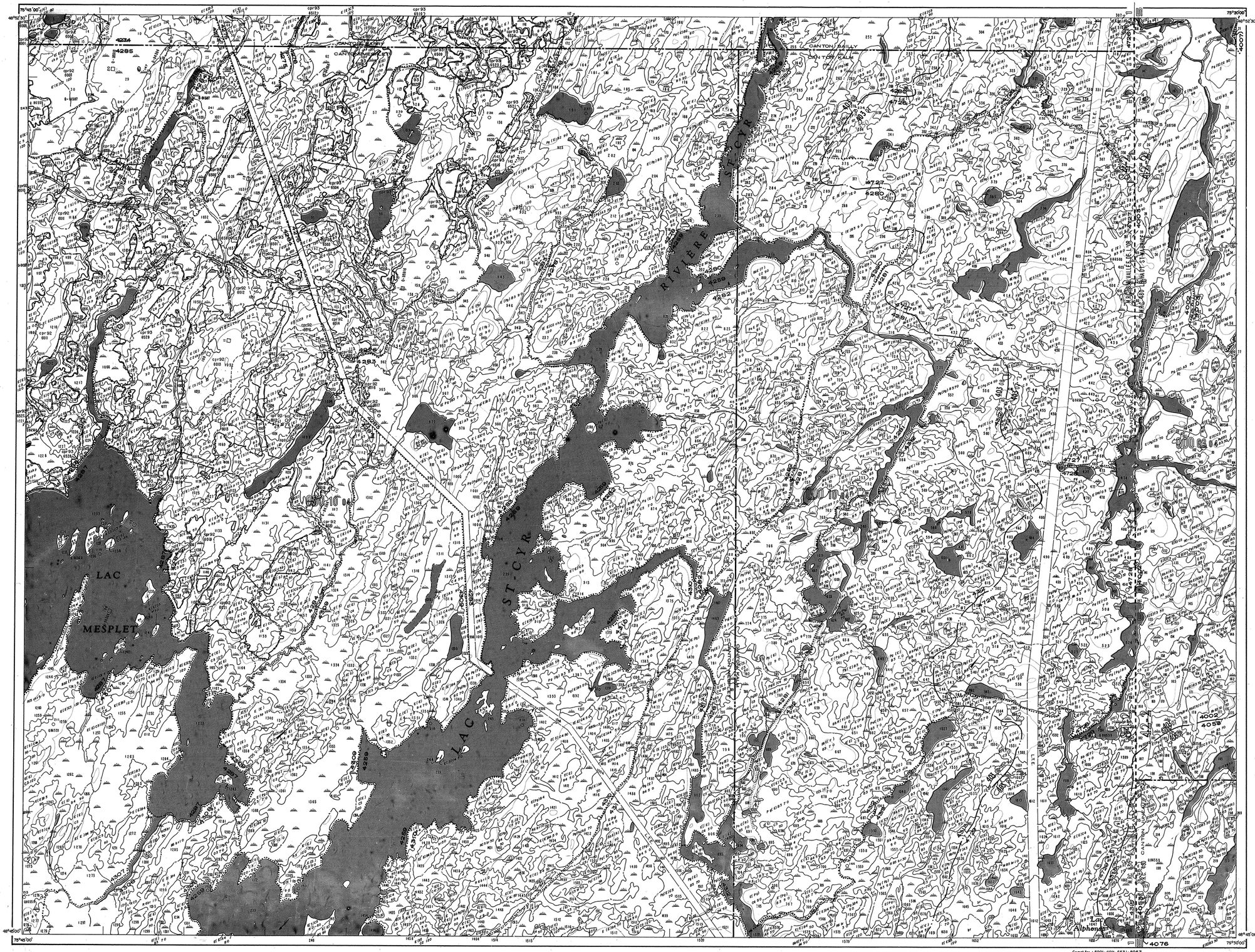

Compt.for. : 5001-6021-6531-8057

A jour : Avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de semenciers	cpr
Coupe par bandes de remplacement	cpb
Coupe à diamètre limite	cdl
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	cdl
Coupe de jardinage	cj
Jardinage partiel (équivalent à 0 plant)	cj
Coupe de conversion	cc
Plantation en récipients	pr
Plantation de boutures	pb
Ensemencement	en
Épidémie commerciale	ec
Récolte dans les lisières boisées (abiotic libres)	ecl

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbation et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin blanc	R (PB)
— — à thuya (cèdre)	R (T)
— — à pruche	R (PU)
— — à mélèze	R (M)
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portée feuillu)	E (1)
— — à thuya (cèdre)	E (2)
— — à pruche	E (3)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin blanc	E (PB)
— — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	EPB p
— — (plantation d'épinette de Norvège)	EPO p
— — (plantation d'épinette rouge)	EPR p
— — (plantation de pin rouge)	EPR p
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (1)
— — à thuya (cèdre)	S (2)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin blanc	S (PB)
— — à pruche	S (PU)
— — à mélèze	S (M)
— — (plantation de sapin baumier)	SBA p
Pinède à pin blanc	PB
— — — avec pin rouge	PB(PR)
— — — et/ou sapin (la occupent plus de 75% de la portée résineuse)	PB(S)
— — — avec thuya (cèdre)	PB(2)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB(E)
— — — avec mélèze	PB(M)
— — — avec pin gris	PB(PG)
— — — avec pruche	PB(PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB(S)
— — — avec pin blanc	PB(PB)
— — — avec pruche	PB(PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB(S)
— — — (plantation)	PB p
Pinède à pin rouge	PR
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PR (2)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — avec mélèze	PR (M)
— — — avec pin gris	PR (PG)
— — — avec pin blanc	PR (PB)
— — — avec pruche	PR (PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — (plantation)	PR p
Pinède à pin gris	PG
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PG (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	PG (2)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — — avec mélèze	PG(M)
— — — avec pin rouge	PG(PR)
— — — avec pin blanc et/ou peuplier	PG(PB)
— — — avec pruche	PG (PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
— — — (plantation)	PG p
— — — Plantation de pin sylvestre	PSY p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (2)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin rouge	C (PR)
— — — à pruche	C (PU)
— — — à sapin	C (S)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	THO p
Pruchière	PU
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PU (PU)
— — — à thuya (cèdre)	PU (2)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	PU (E)
— — — à mélèze	PU (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	PU (PB)
— — — à pin rouge	PU (PR)
— — — à pin gris	PU (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	PU (S)
— — — (plantation)	PU p
MÉLÈZE	M
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M (M)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB)
— — — à pin rouge	M (PR)
— — — à pruche	M (PU)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	MEL p
— — — (plantation de mélèze japonais)	MEJ p
— — — (plantation de mélèze laricin)	MEL 1

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillu	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F (PG)	F (PG)
— — — — — avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— — — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR)
— — — — — avec résineux	F (R)	F (R)
— — — — — avec sapin	F (S)	F (S)
Bouleau à bouleau blanc à avec sapin	BL (S)	BL (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BL (E)	BL (E)
— — — — avec pin gris	BL (PG)	BL (PG)
— — — — avec pin blanc	BL (PB)	BL (PB)
— — — — avec pin rouge	BL (PR)	BL (PR)
— — — — avec résineux	BL (R)	BL (R)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR)
Peuplerie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Érablière avec résineux	Er (R)	Er (R)
Érablière résineuse	ER (R)	ER (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — — sur sols hydromorphes	MFh	MFh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F
— — d'essences tolérantes	Ft
— — à peuplier	Fp
— — à peuplier	Fp
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	B
— — à bouleau jaune	BJ(R)
Peuplerie	Pe
Érablière rouge	Er
— — — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Er (B)
— — — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
— — — à feuillus d'essences tolérantes	Er (Ft)
Plantation d'érable à sucre	Er p
— — — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
— — — à peuplier	Er (Fp)
— — — à peuplier hybride	Er (Fp)
— — — de frêne d'amérique	Er (F)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ud
Dénudé et semi-dénudé humide	Ub
Aulnaie	Ub

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	E
Ligne de transport d'énergie (emprise)	A
Terres agricoles	Ag
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	C

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cp
Coupe partielle par bande	cp
Coupe partielle avec dégâts légers	cp
Chablis partiel	cp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 15 50 % ⊖ 51 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ct
Épidémie sévère	ep
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
90+ "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-90 (ans)	90-70 (ans)
90-70 "	70-90 "
120-50 "	50-80 "
150-50 "	50-80 "
120-50 "	70-90 "
120-50 "	70-90 "

FORÊT HÉTÉROTYPE

Jeune inégalienne: Pourcentage de tiges marchandes majorité des tiges entre 0 et 30 cm; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cm.

Vieilleux inégalienne: Pourcentage de tiges marchandes majorité des tiges entre 0 et 30 cm; autres peuplements majorité des tiges est plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (2m)	2 (4m)	3 (6m)	4 (8m)	5 (10m)	6 (12m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 40 %	*
Forte	41 à 50 %	**
Abrupte	51 % et plus	***
Supérieure entourée de pentes > 51%		

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 up 50 m E5 — S: défoliation; 1: classe de densité; E: type de pente; 3: classe d'âge; C: origine; 3: classe de hauteur; up: pente du l'origine; 50 m: parcelle; E: classe de densité; 5: classe de hauteur; E: classe de densité; R CD H B1 F1 — R: type de couvert; CD: classe d'âge; H: origine; B: classe de densité; 1: classe de hauteur; F: type de couvert; 1: groupe d'essences.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1986-87; Année de publication : 1987-88; Année de révision :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MALSH, FORTIN & ASS. (D.G. 84)
SIGNATURE : Morgan Fortin

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'INC. TOR. : GAUTHIER, PARENT & ASS. (D.G. 42)
SIGNATURE : [illegible]

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	8*
Unité de gestion	84*
Unité d'aménagement	2*
Unité de sondage	1*
Mode de tenure ou de gestion	000*
Bloc d'aménagement	10*
Concessionnaire ou autres	04*
Bassin hydrographique	403 01*
Bassin primaire	
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	84900
Division de recensement	
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	4728*
Région écologique	12b

Municipalité régionale de comté M.R.C. 830 VALLÉE DE L'OR*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/11/86
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-1	32-6-4	32-6-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-6-16	32-B-13	32-B-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-6-9	32-B-12	32-B-11	

32 B / 13 S. E.